



CIR

Centre d'innovation
en matière de réglementation

Agriculture et
Agroalimentaire
Canada (AAC), en
partenariat avec
l'Agence canadienne
d'inspection des
aliments (ACIA) et le
groupe de travail
fédéral, provincial et
territorial (FPT) sur le
marché intérieur des
aliments

10 janvier 2022 – 31
mars 2022

2 000 \$

Le Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation

Analyse des systèmes mondiaux qui permettent le commerce intérieur de la viande

La réduction des obstacles au commerce intérieur est une priorité de longue date du gouvernement du Canada, qui met l'accent sur les questions de transformation et la disponibilité des aliments. Les compétences en matière d'agriculture et d'agroalimentaire sont partagées entre les gouvernements FPT. La loi fédérale établit les exigences canadiennes en matière de salubrité des aliments pour le commerce interprovincial et d'exportation ainsi que les importations, alors que les provinces et les territoires adoptent des lois et des systèmes de salubrité des aliments qui permettent aux installations d'obtenir une licence et de vendre leurs produits dans la province ou le territoire.

À l'heure actuelle, la viande rouge provenant d'abattoirs et de transformateurs détenteurs d'un permis provincial et soumis à des inspections provinciales ne peut pas être vendue dans une autre province, ce qui constitue un obstacle au commerce interprovincial. Des réformes réglementaires pourraient être entreprises au Canada pour lever ces obstacles, ce qui faciliterait une plus grande concurrence entre les entreprises et les produits partout au pays en accroissant le potentiel du marché national.

Afin de fournir une voie à suivre qui aiderait les organismes de réglementation à explorer les façons de lever les obstacles et de faciliter le commerce interprovincial de la viande rouge au Canada, sans compromettre la salubrité des aliments ni les possibilités et les obligations en matière de commerce international, AAC a effectué une analyse approfondie des programmes de facilitation et des systèmes de réglementation étrangers pertinents. Il a ciblé les pays dotés de caractéristiques ou de programmes facilitant le commerce intérieur de la viande rouge, et cerné les principales exigences réglementaires régissant le commerce inter-état aux États-Unis et en Australie. Aux États-Unis, le *Cooperative Interstate Shipment Program* (programme coopératif d'expédition interétatique) facilite le commerce intérieur en exigeant que les inspections menées par les États respectent les exigences du *Food Safety and Inspection Service* des États-Unis. En Australie, des normes alimentaires sont établies au niveau fédéral en ce qui concerne les exportations et le commerce intérieur entre les États. Les renseignements tirés des recherches menées éclaireront les discussions sur le commerce interprovincial de la viande et pourraient susciter des idées d'autres expérimentations que pourraient entreprendre les provinces et l'ACIA.

Le projet a donné lieu à un rapport de projet et à une présentation destinée au groupe de travail FPT sur le marché intérieur des aliments. Cela a fourni aux partenaires FPT un aperçu des exigences réglementaires et des programmes de facilitation étrangers qui facilitent le commerce intérieur de la viande rouge, ainsi que des leçons applicables au contexte canadien. Les résultats du projet serviront de contexte et d'analyse en vue d'un projet de commerce alimentaire interprovincial élargi, dirigé par les gouvernements FPT et motivé par le souci de favoriser l'économie et d'accroître la compétitivité des entreprises souhaitant se développer à l'échelle interprovinciale. Les résultats de ce projet ont été présentés à la politique commune de FTP et les SMA chargés de la réglementation.